# Conseil de la famille et de l'enfance

## Rapport annuel 1999-2000

**Les activités du Conseil de la famille et de l'enfance**

LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé
par le Conseil de la famille et de l'enfance

CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE
900, boulevard René-Lévesque Est
Place Québec, 8e étage, bureau 800
Québec (Québec)
G1R 6B5
Téléphone : (418) 646-7678
Sans frais : 1-877-221-7024
Télécopieur : (418) 643-9832

Site Web : **www.cfe.gouv.qc.ca**
Courrier électronique : **conseil.famille.enfance@cfe.gouv.qc.ca**

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1500 D, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Dépôt légal — 2001
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-551-19523-3
ISSN 0847-3587

© Gouvernement du Québec, 2001

Tous droits réservés pour tous pays.
La reproduction par quelque procédé que ce soit
et la traduction, même partielles, sont interdites
sans l'autorisation des Publications du Québec.

102-01317/

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément à l'article 21 de la Loi sur le Conseil de la famille et de l'enfance, le douzième rapport d'activités de cet organisme pour l'année financière terminée le 31 mars 2000.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre d'État à la Famille et à l'Enfance,

Linda Goupil

Québec, octobre 2001

Madame Linda Goupil
Ministre d'État à la Famille et à l'Enfance,
Ministre de la Famille et de l'Enfance
Ministre responsable de la condition féminine et
Ministre responsable des aînés
1122, Chemin Saint-Louis, 3e étage
Sillery (Québec) G1S 4Z5

Madame la Ministre d'État,

J'ai l'honneur de vous transmettre, conformément à l'article 21 de la Loi sur le Conseil de la famille et de l'enfance, le douzième rapport de nos activités pour l'année financière se terminant le 31 mars 2000.

Ce rapport rend compte des travaux du Conseil ainsi que des autres activités qu'il a assumées en vertu de son mandat.

Veuillez recevoir, Madame la Ministre d'État, l'assurance de la collaboration de tous les membres du Conseil et l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente du Conseil de la famille et de l'enfance,

Nicole Boily

Québec, septembre 2001

# Table des matières


**Mot de la présidente** 9

**I- La présentation du Conseil de la famille et de l'enfance** 11

1. L'organisme 11
2. Le mandat du Conseil 11
3. Les membres du Conseil 11
4. Les ressources humaines 13
5. Les ressources financières et matérielles 13

**II- Les activités du Conseil en 1999-2000** 15

1. Les réunions du Conseil 15
   - 1.1 Les séances 15
   - 1.2 Deux rencontres avec la ministre déléguée 15
   - 1.3 Une rencontre avec les représentants des groupes familiaux et à intérêt familial 15
   - 1.4 Les travaux internes 15
2. Le Rapport 1999-2000 sur la situation et les besoins des familles et des enfants 15
3. Un Avis sur la conciliation famille et travail 16
4. Autres interventions 16
   - 4.1 Un mémoire sur la fiscalité des familles 16
   - 4.2 Le Sommet du Québec et de la jeunesse 16
5. Les travaux en cours le 31 mars 2000 17
6. La recherche dans le domaine de la famille et de l'enfance 17
   - 6.1 Le Conseil de développement de la recherche au Québec 17
   - 6.2 Action concertée pour le soutien et la diffusion de la recherche sur la famille et l'enfance 17
   - 6.3 Le partenariat de recherche : Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles 18
   - 6.4 Le groupe de recherche sur la cohésion sociale 18
7. Les activités de communication et de promotion de l'approche familiale 18
   - 7.1 Les rencontres de la présidente 18
   - 7.2 Les communications officielles et les relations avec les médias 18
   - 7.3 Les activités publiques 19
   - 7.4 La participation à des colloques et à des conférences 20
   - 7.5 La participation à des comités de travail ou à des organisations 21
8. Le Centre de documentation 21

Annexes – L'application de certaines lois 23

Les publications du Conseil en 1999-2000 23

Le Code d'éthique des membres du Conseil 23

## Mot de la présidente

Il me fait plaisir de vous présenter notre rapport d'activités pour illustrer les réalisations du Conseil de la famille et de l'enfance en 1999-2000.

Le Conseil a publié, en septembre, un Avis intitulé *Famille et travail, deux mondes à concilier* où il a motivé un changement de mentalité, la nécessité d'une mobilisation en faveur de mesures concrètes de conciliation et l'obtention de l'assurance parentale telle qu'annoncée par le gouvernement québécois. Il a, depuis, poursuivi un plan d'action pour assurer un suivi à cet Avis et contribuer à la concrétisation de ses recommandations. Des rencontres ont été faites avec les acteurs sociaux concernés, particulièrement dans le monde de l'entreprise, pour favoriser une sensibilisation à la conciliation. C'est à un véritable changement de la culture des entreprises que nous devons travailler.

Une enquête sera réalisée avec l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec pour identifier les problèmes qui se posent et recueillir des exemples de mesures intéressantes réalisées au Québec pour accommoder les parents au travail.

En octobre, le Conseil a présenté un mémoire à la Commission parlementaire des finances publiques *sur la fiscalité des familles* pour suggérer des changements importants qui permettraient de replacer les familles au centre des objectifs du régime fiscal, notamment pour mieux compenser le coût induit au budget familial par la présence des enfants.

Le Conseil a aussi rendu public, en mars dernier, son premier Rapport sur la situation et les besoins des familles et des enfants intitulé *Et si on parlait des familles et des enfants... de leur évolution, de leurs préoccupations et de leurs besoins !* Ce rapport d'ensemble constitue une synthèse des faits les plus récents et des préoccupations les plus actuelles des parents et des intervenants. Le Conseil y décrit les forces des familles, mais illustre en même temps le niveau de stress, sinon de détresse, de trop nombreux parents. Ce Rapport permet donc de saisir le vécu des familles et de constater les rôles indispensables qu'elles assument auprès des enfants.

La dernière intervention publique du Conseil en cette année a consisté, après le budget du gouvernement québécois, à réclamer un moratoire *sur les allocations familiales* et une révision des montants de base qui serviront à déterminer l'aide financière pour les familles et les enfants, en continuité, justement, avec le mémoire qu'il a soumis sur les finances publiques à l'automne dernier.

Vous êtes à même de le constater, le Conseil situe ses activités au cœur de la vie familiale. Il répond aux demandes d'éclairage de la Ministre, mais il le fait à la lumière des expériences et des observations des membres et à partir de l'expression des besoins recueillis lors des consultations. Il cherche à développer une vision prospective des faits et des réalités.

Le Conseil de la famille et de l'enfance considère les parents dans les différentes sphères de leurs responsabilités, au travail et au foyer. Il les considère en interaction avec les services de garde et avec l'école. Il les observe avec de jeunes enfants et avec des adolescents, avec des parents âgés aussi. Il les regarde dans les changements de modèles familiaux. Il les voit vivre sous la pression des processus judiciaires et se préoccupe du sort réservé aux enfants. Il cherche aussi à déterminer le rôle qu'on leur attribue dans la situation socio-démographique, car les parents sont ceux-là qui mettent au monde les enfants et qui renouvellent, à sa base même, toute la société.

Au sens des membres du Conseil, la politique familiale du Québec devrait emprunter cette voie et chercher à répondre aux besoins très diversifiés des parents et des enfants. Au sein même du gouvernement, chaque ministère et chaque organisme doit persister dans ses actions et ses engagements envers les familles. De plus, chacun devrait constamment, dans ses politiques et ses programmes, considérer leurs impacts sur la vie familiale ou les responsabilités des parents.

Ce faisant, sous l'animation et la coordination du ministère de la Famille et de l'Enfance, les autres acteurs sociaux et communautaires concernés par le bien-être des familles pourront prendre exemple et s'engager pour que les parents du Québec se sentent reconnus, soutenus et valorisés dans leurs rôles.

C'est le message principal que le Conseil entend et véhicule actuellement. Les parents ne veulent pas qu'on les remplace. Ils veulent du support et compter sur des partenaires pour exercer leurs responsabilités, malgré les nombreuses contraintes qui se présentent dues aux changements culturels, sociaux et économiques. Chaque réforme, chaque réorganisation, au plan local, régional ou national apporte son lot de répercussions sur la vie familiale sans que leur réalité ne soit vraiment prise en compte.

En terminant, je dirais que le programme du Conseil continue d'être chargé, mais que la motivation des membres et du personnel du Conseil est bien présente pour le réaliser et contribuer, à leur manière et selon leur mandat, au mieux-être des familles et des enfants du Québec.

La présidente,

Nicole Boily

# I- La présentation du Conseil de la famille et de l'enfance

## 1. L'organisme

Le Conseil de la famille et de l'enfance est un organisme créé d'abord sous le nom du Conseil de la famille en vertu d'une loi constitutive sanctionnée le 1er juin 1988 et mise en vigueur le 28 septembre 1988. Au mois de juin 1997, l'Assemblée nationale modifie cette loi en élargissant sa composition et son mandat. Le Conseil devient alors le Conseil de la famille et de l'enfance.

Constitué sur la base de la reconnaissance par l'État de l'importance de la famille et du rôle des parents, le Conseil représente la manifestation de la volonté du gouvernement du Québec de favoriser l'expression des familles et de leurs représentants ainsi que celle des institutions et des milieux concernés par les questions relatives à la famille et à l'enfance.

## 2. Le mandat du Conseil

La principale mission du Conseil demeure celle de conseiller le gouvernement en regard de la famille et de l'enfance. Consultations, études et recherches, production d'avis et de rapports, communications et information marquent les activités du Conseil à qui le gouvernement confie le rôle important de favoriser l'expression des familles, de leurs représentants, des institutions et des milieux concernés par les questions d'intérêt familial et d'enfance.

Composé de 15 membres, le Conseil de la famille et de l'enfance doit produire, à chaque année, un Rapport sur la situation et les besoins des familles et des enfants du Québec. Par le biais de ce Rapport, des Avis qu'il produit et de ses autres activités, le Conseil veut être attentif aux besoins des familles québécoises pour rendre compte au gouvernement de leur réalité au moment de la révision, de l'élaboration ou de l'adoption d'une politique ou de programmes qui ont des incidences sur la famille et les enfants.

Son champ de préoccupation est large et couvre tous les secteurs où la vie familiale se manifeste. Il adopte une vision prospective de la réalité familiale pour permettre l'amélioration de la qualité de vie des familles, des services aux enfants et du soutien aux parents dans leurs responsabilités envers les enfants.

Outre le gouvernement, le Conseil cherche à rejoindre, en conséquence, par sa composition et ses activités, les autres responsables sociaux du support aux parents que sont les milieux de la santé et des services sociaux, les milieux municipaux et scolaires ainsi que le monde du travail.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil peut :

1° solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et les suggestions de personnes et de groupes sur toute question relative à la famille et à l'enfance;

2° saisir la Ministre sous forme d'avis de toute question relative à la famille et à l'enfance qui mérite l'attention ou une action du gouvernement et lui soumettre ses recommandations;

3° effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions;

4° fournir de l'information au public sur tout avis ou rapport qu'il a transmis à la Ministre et que celle-ci a rendu public.

Il doit aussi donner son avis à la Ministre sur toute question ou projet relatif à la famille et à l'enfance qu'elle lui soumet. Tous les avis du Conseil sont transmis à la Ministre qui doit les rendre publics dans un délai d'au plus 60 jours. Il peut former des comités pour l'étude de questions particulières et s'adjoindre, s'il y a lieu, des collaborateurs de l'extérieur.

Le Conseil doit se réunir au moins huit fois par année.

## 3. Les membres du Conseil

Le Conseil de la famille et de l'enfance est formé de quinze membres choisis parmi les personnes susceptibles de contribuer à l'étude et à la solution de toute question relative à la famille et à l'enfance. Ils proviennent de divers milieux socio-économiques et sont nommés par le gouvernement sur la recommandation de la Ministre, après consultation des associations et des groupes voués aux intérêts des familles et des enfants et auprès des milieux et des institutions concernés par les questions d'intérêt familial.

La durée régulière du mandat des membres du Conseil est de trois ans, celle de la présidence de cinq ans. Leur mandat ne peut être renouvelé, consécutivement, qu'une seule fois.

Le 16 juin 1999, le gouvernement a procédé à trois nominations pour un premier mandat de trois ans :

M^me^ Suzanne Amiot, en remplacement de M. Henri Massé;

M^me^ Suzanne Couture, en remplacement de M. Pierre Ménard;

M. Gilles Prud'Homme, au poste qui était resté vacant.

En même temps, il a nommé pour un deuxième mandat de 3 ans:

M^me^ Claudette Carbonneau et

M^me^ Catherine Escojido.

Le 15 mars 2000, le gouvernement a également procédé aux deux nominations suivantes pour un premier mandat de trois ans :

M. François Blain, en remplacement de M^me^ Fernande Leblanc-Sénéchal;

M^me^ Claire Chamberland, en remplacement de M^me^ Danielle Fournier.

À la même occasion, il a renouvelé, pour un deuxième mandat, celui de M^me^ Suzelle Mongrain.

Le Conseil de la famille et de l'enfance est donc constitué des membres suivants au 31 mars 2000 :

**M^me^ Nicole Boily** (mandat 1998-2003) est la présidente du Conseil de la famille et de l'enfance. Résidente d'Outremont, elle était avant sa nomination, conseillère-cadre au ministère de la Famille et de l'Enfance, chargée des Services à la famille et à l'enfance. Elle apporte au Conseil une fructueuse expérience des milieux communautaires et d'éducation populaire.

**M^me^ Suzanne Amiot** (mandat 1999-2002) est résidente de Montréal. Elle est vice-présidente de la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec (FTQ).

**M. François Blain** (mandat 2000-2003) est résident à Boucherville. Il est responsable de projets en éveil à l'écrit à la Commission scolaire Marie-Victorin.

**M^me^ Claudette Carbonneau** (2^e^ mandat 1999-2002) est résidente de Montréal. Elle est la première vice-présidente de la Confédération des syndicats nationaux, responsable notamment de la coordination des négociations dans les secteurs public et privé.

**M^me^ Denise T. Casimir** (mandat 1997-2000) habite ville Saint-Laurent et est la directrice exécutive du Y.M.C.A. de Saint-Laurent. Elle est également la présidente du Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec.

**M^me^ Claire Chamberland** (mandat 2000-2003) est résidente de Montréal. Elle est professeure à l'Université de Montréal et directrice de l'Institut de recherche pour le développement social des jeunes.

**M^me^ Suzanne Couture** (mandat 1999-2002) habite à Val-d'Or où elle est conseillère municipale.

**M^me^ Renée Condé Icart** (mandat 1997-1999) habite Montréal où elle a fondé avec d'autres le Centre de la petite enfance Ami-Soleil Inc. dont elle assume la direction. Elle est également la fondatrice du Centre haïtien d'action familiale.

**M^me^ Catherine Escojido** (2^e^ mandat 1999-2002) est la vice-présidente du Conseil de la famille et de l'enfance. Elle habite Saint-Antoine-sur-Richelieu et est la directrice des Affaires publiques chez Vidéotron.

**M. Kenneth George** (2^e^ mandat 1997-2000) réside à Montréal et est à l'emploi de la C.S.S.T. Il est connu comme chercheur scientifique et commissaire d'école à la Commission des écoles de Montréal.

**M. Régis Labeaume** (mandat 1997-1999) habite Saint-Laurent à l'Île d'Orléans et il est un homme d'affaires de la région de Québec. Il préside la Société d'investissement Orléans Inc.

**M^me^ Huguette Labrecque** (mandat 1997-2000) habite Saint-Jean-Chrysostome et est agente de pastorale du diocèse de Québec. Elle est la présidente provinciale de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale.

**M^me^ Suzelle Mongrain** (2^e^ mandat 2000-2003) réside à Trois-Rivières où elle est la coordonnatrice de la Maison de la famille de Trois-Rivières.

**M^me^ Claudette Pitre-Robin** (mandat 1997-2000) habite Saint-Lambert et est la directrice du Regroupement des Centres de la petite enfance de la Montérégie.

**M. Gilles Prud'Homme** (mandat 1999-2002) habite à Montréal. Il est le directeur général d'Entraide pour hommes de Montréal.

La sous-ministre adjointe du ministère de la Famille et de l'Enfance, **M^me^ Annette Plante**, a été désignée par la Ministre pour siéger au Conseil, sans droit de vote cependant. Également, le secrétaire général du Conseil, **M. Jean-Pierre Lamoureux**, siège au Conseil, mais sans droit de vote.

## 4. Les ressources humaines

Le Conseil de la famille et de l'enfance s'appuie, pour la réalisation de ses activités, sur un secrétariat formé d'un personnel de la Fonction publique qui voit à réaliser les études et les recherches ainsi qu'à offrir le soutien professionnel requis par les travaux du Conseil.

La direction du Conseil est assumée par la présidente qui en est la porte-parole officielle. Elle voit à la mise en œuvre de ses décisions. Le secrétaire général, sous l'autorité de la présidente, agit à titre de secrétaire du Conseil et en administre le budget ainsi que les ressources humaines et matérielles.

Outre la présidente qui agit dans sa fonction à temps plein, huit postes permanents sont autorisés pour les ressources humaines du Conseil. Les autorités de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec ont autorisé le prêt de M^me^ Odile Bédard pour développer le dossier des familles avec adolescents. De plus, le Conseil bénéficie des services de M^me^ Vesna Radulovic grâce au programme de stages pour jeunes diplômés dans la fonction publique québécoise.

Au 31 mars 2000, la permanence du Conseil est donc formée des personnes suivantes :

| | |
|---|---|
| – M^me^ Odile Bédard | analyste-conseil, prêt de service |
| – M. Jean-Marie Brûlé | analyste-conseil |
| – M^me^ Sylvie Crête | agente d'information, contractuelle |
| – M^me^ Louise Dallaire | analyste-conseil |
| – M. Michel Forget | analyste-conseil |
| – M^me^ Céline Gariépy | agente de secrétariat |
| – M^me^ Louise Girard | secrétaire principale |
| – M^me^ Céline Juneau | analyste-conseil |
| – M. Jean-Pierre Lamoureux | secrétaire général |
| – M^me^ Suzanne Lamy | technicienne en documentation |
| – M^me^ Vesna Radulovic | analyste-conseil, stagiaire |

## 5. Les ressources financières et matérielles

Le budget du Conseil de la famille et de l'enfance est compris, en 1999-2000, dans le portefeuille Famille et Enfance (C.R. 8100).

| Catégories | Budget $ | Dépenses $ |
|---|---|---|
| **Traitements** | **549 800,0** | **482 827,0** |
| **Fonctionnement** | **220 800,0** | **265 543,0** |
| **Capital** | **2 000,0** | **2 000,0** |
| **Total** | **772 600,0** | **750 370,0** |

En 1999-2000, les bureaux du Conseil sont logés au 1050, des Parlementaires, bureau 3.21, à Québec.

## II- Les activités du Conseil en 1999-2000

### 1. Les réunions du Conseil

#### *1.1 Les séances*

En 1999-2000, le Conseil s'est réuni à neuf reprises pour huit réunions régulières : le 15 avril 1999 (67e), le 13 mai 1999 (68e), le 10 juin 1999 (69e), le 26 août 1999 (70e), le 14 octobre et le 9 novembre 1999 (71e), le 9 décembre 1999 (72e), le 20 janvier 2000 (73e) et le 30 mars 2000 (74e).

Au cours des rencontres, les membres discutent et conviennent des orientations pour le contenu des travaux. Ils s'informent mutuellement de divers aspects reliés à la famille et à l'enfance. Ils mandatent des comités de travail pour les consultations et l'élaboration des différents Avis et Rapports. Ils approuvent enfin les textes et les recommandations. Plusieurs d'entre eux participent donc aussi à des comités de travail pour l'élaboration plus suivie des Avis et des Rapports.

#### *1.2 Deux rencontres avec la ministre déléguée*

Au cours de la réunion du 13 mai 1999, les membres ont reçu la ministre déléguée, Mme Nicole Léger. Celle-ci a exprimé ses attentes envers le Conseil et les membres ont pu la sensibiliser, de vive voix, à quelques-unes de leurs préoccupations du domaine familial. Tous ont convenu de l'intérêt commun qu'une telle rencontre se tienne au moins une fois par année.

La ministre déléguée est venue de nouveau rencontrer les membres le 20 janvier 2000, principalement pour confier au Conseil deux mandats, l'un portant sur la démographie et les familles, l'autre sur la déjudiciarisation des processus touchant les familles. Elle s'est exprimée sur les suivis à donner à l'Avis sur la conciliation famille et travail et a expliqué la stratégie gouvernementale reliée au projet de la loi sur l'assurance parentale.

#### *1.3 Une rencontre avec les représentants des groupes familiaux et à intérêt familial*

Pour entretenir des contacts étroits avec les représentants des parents, les membres les ont rencontrés le 30 mars 2000. Le Conseil y a rendu public son premier Rapport sur la situation et les besoins des familles et des enfants. Il a recueilli l'expression des préoccupations et des suggestions de travaux prioritaires. Enfin, tous ont pu entendre et échanger avec M. Jean-Marc Gauthier, professeur à l'Université de Montréal et membre du groupe d'études sur les relations intergénérationnelles, sur l'urgence d'établir de véritables liens intergénérationnels dans le sillage du Sommet du Québec et de la jeunesse et sur le rôle de la famille dans la transmission des valeurs aux jeunes.

#### *1.4 Les travaux internes*

À l'occasion de certaines séances, les membres ont été amenés à adopter diverses dispositions relatives au fonctionnement propre du Conseil.

Il a adopté le Rapport d'activités 1998-1999 le 26 août, conformément à la Loi et le 9 novembre 1999, il a arrêté son programme de travail. Le 10 juin, le Conseil s'est donné une *Planification stratégique* après une démarche qui a duré quelques mois. Le Conseil dispose depuis d'un cadre discuté collectivement par les membres et le personnel pour construire son avenir.

Enfin, à l'invitation du gouvernement, les membres ont adopté un Code d'éthique le 14 octobre 1999, qui se trouve en annexe.

### 2. Le Rapport 1999-2000 sur la situation et les besoins des familles et des enfants

Ce Rapport intitulé *Et si on parlait des familles et des enfants... de leur évolution, de leurs préoccupations et de leurs besoins !*, a été préparé sous la supervision d'un comité de travail du Conseil. Les membres l'ont adopté le 9 décembre 1999; il fut remis à la ministre déléguée le 20 janvier 2000, déposé à l'Assemblée nationale le 29 mars et rendu public le 30 mars 2000.

Il s'appuie en grande partie sur les données fournies par *Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec* qu'il avait produit conjointement en 1998-1999 avec l'Institut de la statistique du Québec et le ministère de la Famille et de l'Enfance. Cela lui a permis d'analyser les tendances les plus significatives qui caractérisent les familles québécoises dans le contexte des transformations qu'elles vivent.

Le Conseil a voulu par ailleurs regarder au-delà des chiffres et il a tenu, entre autres, quatre séances régionales de consultations entre mars et juin 1999 (Québec, Hull, Montréal et Chicoutimi), pour pouvoir témoigner dans son Rapport d'une connaissance plus globale et intime des familles, de leurs attentes et de leurs besoins. La deuxième partie du Rapport déve-

loppe particulièrement le rôle des parents face à l'école et les responsabilités accrues des familles face au virage ambulatoire. En conclusion, le Conseil rappelle quelques-unes des actions qui mériteraient d'être entreprises pour répondre aux besoins en ce début du 21e siècle.

### 3. Un Avis sur la conciliation famille et travail

Préparé sous la supervision d'un comité de travail, le Conseil a adopté un Avis intitulé *Famille et travail, deux mondes à concilier*, le 13 mai 1999. Il fut remis à la ministre le 17 juin et publié le 15 septembre 1999.

Diverses études réalisées au cours des dernières années démontrent que les tensions entre famille et travail sont bien réelles et qu'elles ne cessent de croître. Les consultations menées par le Conseil en ont fourni des preuves supplémentaires.

Depuis 20 ans, des changements profonds ont affecté tant la famille que le travail. Ainsi, les deux parents sont actifs sur le marché du travail dans 64 % des familles biparentales avec enfants. Le taux d'activité des mères avec enfants de moins de 16 ans a doublé en 20 ans, passant de 35,5 % en 1976 à 70,3 % en 1997.

Parallèlement, les milieux de travail eux-mêmes se sont considérablement transformés, ce qui complique aussi la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles. Par exemple, l'emploi à temps partiel et le travail autonome progressent beaucoup plus rapidement que l'emploi régulier à temps plein : plusieurs parents qui occupent ces emplois n'ont pas accès aux congés de maternité, aux congés parentaux payés ou à d'autres mesures gouvernementales.

Le Conseil affirme que les dimensions sociale, structurelle et systémique des problèmes de conciliation famille-travail nous imposent de reconnaître notre responsabilité collective en la matière et d'agir en conséquence. Sa première recommandation porte donc sur la tenue d'un Forum québécois sur le thème de la conciliation famille-travail, qui marquerait le coup d'envoi d'une campagne d'information et de sensibilisation et permettrait à tous les acteurs concernés de se concerter pour mettre en place des moyens d'actions appropriés dans leurs domaines respectifs.

Dans son Avis, le Conseil souscrit à l'intention du gouvernement de créer un régime québécois d'assurance parentale, mais s'inquiète que ce nouveau régime n'ait toujours pas vu le jour. Il prend acte des progrès réalisés au chapitre de la politique familiale, mais déplore le fait que la réforme concentre exclusivement l'attention sur les responsabilités parentales, sans égard aux responsabilités familiales au sens large, qui incluent non seulement les enfants mais aussi les parents, les conjoints, les frères et les soeurs.

Au chapitre des services éducatifs et de garde, les recommandations du Conseil interpellent l'ensemble des acteurs sociaux concernés. Elles vont dans le sens d'une bonification des mesures et programmes existants, tant dans le domaine des services éducatifs et de garde à la petite enfance (augmenter le nombre de places à 5 $ par jour, ajuster les modes de garde avec les besoins des parents, offrir des heures d'ouverture flexibles, et des services de qualité), que dans celui des services de garde en milieu scolaire (augmenter le nombre de places, proposer une aide aux devoirs et aux leçons, offrir un service de garde en dehors des horaires scolaires réguliers), ou encore de celui de la disponibilité de l'ensemble des services publics.

La conciliation famille-travail fait appel à la notion de responsabilité sociale et collective. En tant que collectivité humaine, nous avons le pouvoir et le devoir d'orienter les changements économiques de manière à ce qu'ils prennent en compte l'évolution contemporaine de la famille et de ses besoins. Pour le Conseil, le changement structurel qui touche le monde du travail n'est pas une fatalité à laquelle la famille aurait à se plier unilatéralement, et la nouvelle économie doit tenir compte, elle aussi, des réalités changeantes de la famille.

### 4. Autres interventions

#### *4.1 Un mémoire sur la fiscalité des familles*

Toujours préoccupé par l'appauvrissement des familles, le Conseil a saisi l'occasion de la Commission parlementaire les finances publiques qui consultait la population sur la fiscalité des particuliers pour préparer un mémoire intitulé *Une fiscalité au service de la famille*. Ce mémoire a été adopté le 26 août 1999 et livré en audience le 19 octobre. Une lettre d'opinion fut rédigée par la suite pour résumer la pensée du Conseil aux médias.

#### *4.2 Le Sommet du Québec et de la jeunesse*

Au regard des documents de consultation en vue de la tenue du Sommet du Québec et de la jeunesse, le Conseil a réagi par une lettre au ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse le 24 septembre 1999 pour motiver deux préoccupations principales. L'une portait sur l'importance de la conciliation famille et travail pour les jeunes en âge de fonder une famille et d'avoir des enfants. L'autre voulait attirer l'attention sur la situation des adolescents, à la fois en quête d'autonomie et à la fois sous la responsabilité de leurs

parents. Ces considérations furent retenues dans les documents ultérieurs du Sommet.

De plus, conjointement avec les présidentes du Conseil permanent de la jeunesse, du Conseil du statut de la femme et du Conseil de la santé et du bien-être, Mme Boily a adressé une lettre le 15 décembre 1999 au ministre François Legault, pour faire valoir la convergence des préoccupations respectives des Conseils envers la centralité des processus de conciliation famille et travail, notamment pour les jeunes en emploi, confrontés aux défis du marché du travail et de la mondialisation.

## 5. Les travaux en cours le 31 mars 2000

Au moment de la fin de l'année administrative, trois comités de travail du Conseil sont à l'œuvre pour préparer deux projets d'Avis demandés par la Ministre et le prochain Rapport annuel.

Un premier comité se préoccupe des relations entre les familles et les écoles. Il apparaît important, en effet, d'examiner la situation de ces relations au moment du remodelage des organismes de participation des parents et de la réforme des programmes d'enseignement. Sous la responsabilité de Mme Fernande Leblanc-Sénéchal, ce comité est composé de M. François Blain, M. Régis Labeaume et de Mme Suzelle Mongrain, avec le support professionnel de M. Jean-Marie Brûlé.

Un deuxième comité se penche sur le dossier reliant démographie et famille. Après la mise en œuvre des mesures gouvernementales plus particulières de politique familiale, le Conseil veut examiner la situation démographique du Québec sous l'angle de la famille. Y a-t-il lieu de s'inquiéter ? La politique familiale est-elle adéquate pour favoriser le désir d'enfant ? Ce sont des exemples de questions qui mobilisent le comité de travail placé sous la responsabilité de Mme Nicole Boily et formé de Mme Suzanne Amiot, Mme Catherine Escojido, Mme Huguette Labrecque, Mme Claudette Pitre-Robin et de M. Gilles Prud'Homme. Le support professionnel est assuré par Mme Louise Dallaire. Ce projet d'Avis est considéré majeur par les membres et ceux-ci ont décidé de lui consacrer une ampleur particulière. Aussi, pour assurer une discussion publique la plus large possible, un colloque d'envergure est en préparation pour l'automne 2000.

Enfin, l'autre comité de travail voit à la préparation du Rapport annuel 2001 qui portera sur les familles qui ont des adolescents. Ce thème s'est imposé d'emblée après les séances de consultation du printemps 1999. Les parents ont attiré l'attention des membres du Conseil sur le peu de ressources qui leur sont disponibles alors que ces familles sont aux prises avec des défis rarement considérés. Ce comité est sous la responsabilité de M. Kenneth George. Il est formé de Mme Nicole Boily, M. François Blain, Mme Suzanne Couture et de Mme Huguette Labrecque ; Mme Odile Bédard en assure le support professionnel.

D'autres préoccupations restent présentes dans le quotidien du Conseil, notamment concernant le support socio-économique des familles. Le Conseil a entrepris, en outre, des pourparlers pour amorcer la préparation d'un projet d'Avis demandé par la Ministre sur la déjudiciarisation des processus qui rejoignent les familles, ce qui demande des ressources particulières que le Conseil n'a pas encore à ce moment.

## 6. La recherche dans le domaine de la famille et de l'enfance

Le Conseil participe aux objectifs de production, de diffusion et de transfert des connaissances dans le domaine de la recherche sur les familles par son implication très active à différents organismes.

### *6.1 Le Conseil de développement de la recherche au Québec*

Le Conseil est membre fondateur du Conseil de développement de la recherche sur la famille au Québec basé à Trois-Rivières qui voit notamment à l'organisation bi-annuelle d'un Symposium de recherche sur la famille. Un Symposium réunit habituellement près de 350 participants répartis parmi les trois grands groupes de partenaires : les chercheurs, les gouvernementaux et les subventionnaires, les groupes communautaires familiaux et de l'enfance. Le 5e Symposium a eu lieu en novembre 1999 et Mme Boily y a prononcé la conférence de clôture intitulée *Monde en mutation, changements de valeurs ? Les repères des Québécoises et des Québécois à l'aube de l'an 2000.*

Les Symposiums de Trois-Rivières sont devenus les indispensables rendez-vous de tous les intéressés par les dernières découvertes de la recherche et ses applications sur l'intervention auprès des familles et des enfants.

### *6.2 Action concertée pour le soutien et la diffusion de la recherche sur la famille et l'enfance*

Grâce à la collaboration de six partenaires, dont le Conseil de la famille et de l'enfance, le Fonds FCAR a pu constituer un fonds de 270 000 $ pour soutenir trois projets de recherche après un appel d'offres en fonction de sujets privilégiés. Les résultats de ces recherches seront disponibles en 2000.

Les trois sujets retenus portent sur :

— les trajectoires d'intervention et de construction du lien familial : le placement en famille d'accueil (chercheure principale : Françoise-Romaine Ouellette de l'I.N.R.S. – Culture et Société);

— la vie en double : obstacles à la conciliation emploi-famille chez les pères (chercheure principale : Diane-Gabrielle Tremblay de la Télé-Université);

— les politiques familiales nationales : une comparaison internationale de l'aide aux familles (chercheure principale : Renée-B. Dandurand de l'I.N.R.S. – Culture et Société).

### *6.3 Le partenariat de recherche : Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles*

Le Conseil participe également au comité directeur et aux activités du partenariat de recherche sur la mouvance des familles et les dynamiques intergénérationnelles. Ce partenariat est dans sa deuxième phase de fonctionnement grâce au renouvellement de la subvention de fonctionnement d'équipe du C.Q.R.S., ce qui le mènera en septembre 2000. En continuité avec la phase 1, de nombreux projets de recherche sont réalisés sur différents aspects de la vie familiale contemporaine de manière à répondre aux préoccupations des milieux d'élaboration de politiques et des milieux d'intervention.

Le transfert de l'appropriation des connaissances se fait par le biais de comités de priorité :

— les ruptures d'union, causes et conséquences pour les parents et les enfants (accent sur la prévention);

— les transformations des rôles paternels et maternels (accent sur la paternité);

— le soutien collectif aux familles aux plans politique et communautaire.

### *6.4 Le groupe de recherche sur la cohésion sociale*

Le Conseil est partenaire d'un groupe de recherche sur les transformations familiales et la cohésion sociale. Il fut initié par des chercheurs de l'Université Western en Ontario, auquel collaborent des démographes du Québec. Parmi les partenaires, on retrouve aussi l'Institut Vanier de la famille et le Réseau canadien de recherches en politiques publiques. Des rencontres de travail et des activités de transfert de connaissances sont prévues au cours des trois prochaines années.

## 7. Les activités de communication et de promotion de l'approche familiale

La participation du Conseil de la famille et de l'enfance est souvent sollicitée pour la présentation de ses travaux, pour ajouter des considérations aux démarches d'organismes familiaux ou pour honorer des événements. Les membres du Conseil et du personnel tentent, dans la mesure du possible, de répondre à ces invitations pour promouvoir principalement l'approche familiale.

Outre les rencontres stratégiques de la présidente, voici un relevé de ces activités de diffusion des travaux du Conseil, de communication et de promotion de l'approche familiale. Elles se répartissent en activités publiques lorsqu'il y a une prise de parole, et en participations à certains événements ou à certaines organisations.

### *7.1 Les rencontres de la présidente*

M^me^ Nicole Boily procède régulièrement à des rencontres stratégiques pour prendre contact avec des personnes et des partenaires naturels du Conseil. Il s'agit des présidents et présidentes de conseils consultatifs québécois, de hauts dirigeants ministériels et d'organismes communautaires dans le domaine de la famille et de l'enfance ainsi que de dirigeants de grands réseaux d'intervention. Avec l'Avis sur la conciliation famille et travail, des rencontres plus diversifiées se sont faites dans le secteur privé.

### *7.2 Les communications officielles et les relations avec les médias*

En vertu de ses fonctions, le Conseil rend publiques ses interventions officielles. Il réagit, à l'occasion, de sa propre initiative, à des événements d'actualité où le Conseil veut faire valoir un aspect ou une préoccupation du domaine de la famille et de l'enfance.

Le Conseil s'est donné une nouvelle signature graphique qui anime dorénavant la présentation de son dépliant institutionnel et de la couverture de ses publications.

Par ailleurs, le site Internet du Conseil constitue un nouvel instrument de communication, principalement dédié à la présentation des activités et des productions du Conseil de la famille et de l'enfance.

Conférence de presse tenue le 9 avril, à Hull à l'occasion de la consultation régionale, les 8 et 9 avril 1999 (Nicole Boily).

Conférence de presse, le 30 avril, à Chicoutimi à l'occasion de la consultation régionale du 29 avril 1999 (Nicole Boily).

Lancement du *Portrait statistique des familles et des enfants au Québec* et conférence de presse, Montréal, le 7 mai 1999 (Nicole Boily) .

Lancement de l'*Avis Famille et travail, deux mondes à concilier* au cours d'une conférence de presse à Montréal le 15 septembre 1999 (Nicole Boily et Jean-Pierre Lamoureux).

Participation par téléphone à l'émission *Le Trait d'union*, CKRL-FM Québec, sur la conciliation travail-famille, Québec, le 21 septembre 1999 (Nicole Boily).

Entrevue téléphonique à Radio-Canada pour l'émission Québec Express sur les personnes âgées, le 1er octobre 1999 (Nicole Boily).

Émission d'un communiqué de presse à l'occasion de la journée internationale des personnes âgées, le 1er octobre 1999.

Participation à l'émission de Télé-Québec *Droit de parole* sur la conciliation travail et famille, Montréal, le 8 octobre 1999 (Nicole Boily).

Participation à une entrevue sur la conciliation travail-famille à Radio Ville-Marie, Montréal, le 15 octobre 1999 (Nicole Boily).

Présentation d'un mémoire à la Commission parlementaire des finances publiques sur la Réduction de l'impôt des particuliers, à l'Assemblée nationale, Québec, le 19 octobre 1999 (Nicole Boily, Jean-Pierre Lamoureux et Jean-Marie Brûlé).

Entrevue téléphonique pour l'émission du Midi-quinze à Radio-Canada sur l'emploi du temps, Québec, le 10 novembre 1999 (Nicole Boily).

Émission d'un communiqué de presse à l'occasion de la tenue du Sommet du Québec et de la jeunesse, le 19 décembre 1999.

Émission d'un communiqué de presse en réponse à une étude sur les services de garde à tarif réduit, le 13 janvier 2000.

Participation à l'émission LIZA à Radio-Canada sur la conciliation travail-famille, Montréal, le 7 février 2000 (Nicole Boily).

Émission d'un communiqué de presse pour appuyer le gouvernement québécois dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral concernant l'assurance parentale, le 17 février 2000.

### *7.3 Les activités publiques*

Consultation à Québec, le 30 mars 1999 (Nicole Boily et des membres du Conseil).

Consultation à Hull, le 8 avril 1999 (Nicole Boily et des membres du Conseil).

Consultation à Montréal, le 15 avril 1999 (Nicole Boily et des membres du Conseil ).

Étude des crédits du Conseil de la famille et de l'enfance à la Commission permanente des affaires sociales de l'Assemblée nationale, le 27 avril 1999 (Nicole Boily et Jean-Pierre Lamoureux).

Consultation à Chicoutimi, le 29 avril 1999 (Nicole Boily et des membres du Conseil).

Allocution à l'ouverture officielle des activités de la Semaine québécoise des familles lors d'une conférence de presse à la Maison des familles, à Chicoutimi, le 10 mai 1999 (Nicole Boily).

Allocution lors de la remise des Prix de la famille à Montréal le 14 mai 1999 (Nicole Boily).

Allocution d'ouverture au Congrès annuel de Parents-Secours du Québec, Sainte-Foy, le 4 juin 1999 (Nicole Boily).

Exposé et animation d'un atelier au cours du Congrès Action municipale et famille, Val- d'Or, le 5 juin 1999 (Jean-Pierre Lamoureux).

Consultation avec les communautés culturelles et avec les autochtones pour le Rapport sur la situation et les besoins des familles et des enfants, Montréal, le 18 juin 1999 (Nicole Boily et Céline Juneau).

Participation à la table ronde organisée par les Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, Exposé de la situation québécoise, Ottawa, les 27 et 28 juin 1999 (Nicole Boily).

Participation aux Journées d'étude Québec-Europe sur la médiation familiale (Michel Forget) Québec, les 22, 23 et 24 septembre 1999 (Nicole Boily et Michel Forget). Réception de juges français, le 23.

Rencontre avec des représentants de la Ligue des familles de Belgique, Montréal, le 29 septembre 1999 (Jean-Pierre Lamoureux).

Séance de travail avec M. Hiroshi Kojima, démographe japonais du National Institute of Population and Social Security Research, Tokyo, Japon, lors de sa visite au Québec pour discuter entre autres des questions de faible fécondité, Québec, le 2 novembre 1999 (Nicole Boily et Jean-Pierre Lamoureux).

Conférence de clôture lors du 5e Symposium québécois de recherche sur la famille intitulée *Monde en mutation, changements de valeurs ? Les repères des Québécoises et des Québécois à l'aube de l'an 2000*, Trois-Rivières, le 5 novembre 1999 (Nicole Boily).

Participation à un jury du Concours Reconnaissance du Regroupement des centres de la petite enfance de la Montérégie, Saint-Lambert, le 15 novembre 1999 (Nicole Boily).

Présentation de l'Avis sur la conciliation famille et travail devant les membres du Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre, Montréal, le 16 décembre 1999 (Nicole Boily, Jean-Pierre Lamoureux et Danièle Blain).

Participation au panel sur la conciliation travail-famille au Forum Force jeunesse, Montréal, le 16 janvier 2000 (Nicole Boily).

Rencontre de M^me^ Judi Orion, diplômée du Washington Montessori Institute et du Centre de formation de Rome, à l'occasion de sa venue au Québec, Québec, le 26 janvier 2000 (Nicole Boily).

Participation au panel de clôture au Colloque *Famille, monoparentalité et recomposition : des réalités qui évoluent,* organisé à l'occasion du 20^e^ anniversaire de la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec, Montréal, 25 mars 2000 (Nicole Boily).

Rencontre avec les organismes familiaux et parafamiliaux, à Montréal, le 30 mars 2000 (Nicole Boily, les membres et le personnel du Conseil).

### *7.4 La participation à des colloques et à des conférences*

Participation à la remise des Prix de la famille 1999, Québec, le 14 mai 1999 (Nicole Boily, Jean-Pierre Lamoureux et Jean-Marie Brûlé) .

Participation à la cérémonie d'ouverture lors du congrès annuel de la Fédération des comités de parents de la province de Québec (FCPPQ), Université Laval, Sainte-Foy, le 28 mai 1999 (Huguette Labrecque).

Participation au lancement d'un Avis du Conseil supérieur de l'éducation intitulé *Diriger une école secondaire : un nouveau contexte, de nouveaux défis,* Lévis, le 9 juin 1999 (Nicole Boily).

Participation à l'assemblée générale annuelle du Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec, à Trois-Rivières, le 11 juin 1999 (Nicole Boily et Jean-Pierre Lamoureux).

Participation à la remise des prix du Fonds FCAR, Québec, le 17 juin 1999 (Nicole Boily et Jean-Pierre Lamoureux).

Participation à la réception donnée par le Premier ministre, M. Lucien Bouchard, à l'occasion de la Fête nationale du Québec, Québec, le 23 juin 1999 (Nicole Boily).

Participation à l'ouverture d'un nouveau service à la communauté, l'Après-rupture, ateliers pour les liens pères-enfants, Loretteville, le 16 septembre 1999 (Michel Forget).

Participation au Gala de la science organisé par l'ACFAS, Montréal, le 16 septembre 1999 (Nicole Boily).

Participation au lancement de l'Avis du Conseil permanent de la jeunesse sur les préoccupations des jeunes en lien avec le Sommet du Québec et de la jeunesse intitulé *Pour l'accès des jeunes à une citoyenneté pleine et active,* Québec, le 29 septembre 1999 (Nicole Boily).

Participation aux activités du Conseil des aînés pour souligner la journée internationale des personnes âgées, Québec, le 1^er^ octobre 1999 (Nicole Boily).

Participation au lancement de l'Avis du Conseil supérieur de l'éducation intitulé *Pour une meilleure réussite scolaire des garçons et des filles,* Montréal, le 13 octobre 1999 (Nicole Boily).

Participation au congrès de l'Association pour l'avancement des sciences et techniques de la documentation, Montréal, du 21 au 23 octobre 1999 (Suzanne Lamy).

Participation au colloque sur le développement social organisé par le Conseil de la santé et du bien-être, Québec, le 28 octobre 1999 (Jean-Marie Brûlé).

Participation à la cérémonie de signature d'ententes entre le gouvernement et sept organisations internationales non gouvernementales, dont Familis, Montréal, le 1^er^ novembre 1999 (Nicole Boily).

Participation au 5^e^ Symposium de recherche sur la famille organisé par le Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec, Trois-Rivières, les 4 et 5 novembre 1999 (Jean-Pierre Lamoureux, Céline Juneau, Jean-Marie Brûlé, Louise Dallaire, Odile Bédard et Vesna Radulovic).

Participation au lancement de la 3^e^ édition de la Semaine québécoise sur la citoyenneté, Montréal, le 8 novembre 1999 (Nicole Boily).

Participation au Colloque sur la condition masculine organisé par AuthonHommie, Québec, les 12 et 13 novembre 1999 (Jean-Pierre Lamoureux).

Participation au 20^e^ anniversaire du C.Q.R.S., Montréal, le 18 novembre 1999 (Nicole Boily).

Participation au Colloque du 20^e^ anniversaire de l'I.N.R.S.-Culture et Société, Musée du Québec, Québec, le 25 novembre 1999 (Nicole Boily et Jean-Pierre Lamoureux).

Participation à une réception en l'honneur du 10^e^ anniversaire de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, Montréal, le 25 novembre 1999 (Nicole Boily).

Participation à la Conférence nationale de recherche sur les politiques; Analyse des tendances, Ottawa, les 25 et 26 novembre 1999 (Louise Dallaire).

Participation à un déjeuner offert à l'occasion de la visite au Québec de M^me^ Wangari Maathai du Kenya, organisée par le ministère des Relations internationales et le Secrétariat à la condition féminine, Montréal, le 10 décembre 1999 (Nicole Boily).

Participation au lancement du guide *Femmes et famille*, publié par le Conseil du statut de la femme, Montréal, le 10 décembre 1999 (Nicole Boily).

Participation au Séminaire, à l'UQAM, sur *Les variations dans les transformations de la paternité et de la maternité*, Montréal, le 4 février 2000 (Nicole Boily, Céline Juneau et Odile Bédard).

Participation à titre d'observatrice au Sommet du Québec et de la jeunesse, Québec, les 22, 23 et 24 février 2000 (Nicole Boily).

Participation à un dîner-séminaire sur la conciliation famille et travail, organisé par la Centrale des syndicats démocratiques et le Conseil du patronat, à Montréal, le 9 mars 2000 (Jean-Pierre Lamoureux).

Participation au Colloque organisé par la Fédération des associations de familles nomoparentales et recomposées du Québec sur la *Famille, monoparentalité et recomposition : des réalités qui évoluent*, Montréal, les 24 et 25 mars 2000 (Vesna Radulovic).

### *7.5 La participation à des comités de travail ou à des organisations*

Comité organisateur du congrès international sur la médiation familiale (Michel Forget).

Comité d'experts du site Internet *PetitMonde* (Céline Juneau).

Comité des répondants ministériels de la politique familiale (Céline Juneau).

Conseil d'administration de l'Institut Vanier de la famille (Jean-Pierre Lamoureux).

Comité d'organisation de la Fédération des unions de familles pour les Prix de la famille, particulièrement pour le prix Gaston-Gauthier (Jean-Marie Brûlé).

Conseil d'administration et comité exécutif du Conseil de développement de la recherche sur la famille au Québec (Jean-Pierre Lamoureux).

Comité de gestion du Fonds FCAR concerté sur la famille et les enfants (Jean-Pierre Lamoureux).

Comité directeur et membre du sous-groupe gouvernemental du Partenariat de recherche Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles subventionné par le C.Q.R.S. (Jean-Pierre Lamoureux).

Comité exécutif du groupe de recherche sur la cohésion sociale (Université Western) (Nicole Boily).

Membre observateur au Forum des partenaires de la politique familiale (Nicole Boily).

Comité interministériel pour l'élaboration d'un Plan d'action gouvernemental pour les personnes âgées (Jean-Pierre Lamoureux).

## 8. Le Centre de documentation

Le Centre de documentation est toujours très présent sur la scène des milieux documentaires. Sa thématique est orientée vers le domaine familial et social. Accessible aux chercheurs, aux étudiants de tous les niveaux ainsi qu'au grand public, le Centre est devenu un lieu incontournable de la recherche documentaire dans le domaine de la famille.

La collection s'enrichit graduellement par des acquisitions annuelles, des dons et des échanges; elle se compose de monographies, de documents officiels, de périodiques et d'ouvrages de référence. Le Centre offre une gamme de services propres à répondre aux besoins les plus raffinés de la recherche et de l'information : service de référence, recherche personnalisée, collection informatisée, périodiques et documents officiels, prêts entre bibliothèques (PEB), consultations sur place, sans oublier les consultations téléphoniques.

Pour continuer de soutenir et même devancer la recherche, le Centre de documentation est accessible par Internet et courrier électronique. De plus, le site internet du Conseil est une porte ouverte permettant des échanges plus rapides et personnalisés de l'information dispensée et des services offerts par le Conseil de la famille et de l'enfance.

Il est possible d'obtenir par l'intermédiaire du Centre de documentation les différents documents produits par le Conseil depuis 1988 en rejoignant la responsable, M^me^ Suzanne Lamy. Plusieurs d'entre eux sont encore disponibles en quantité variable comme ils sont mentionnés sur le site internet du Conseil : www.cfe.gouv.qc.ca

# Annexes

## 1) Application de certaines lois :

*La Loi sur l'accès à l'information*

Depuis plusieurs années, le Conseil est tenu de donner accès aux informations publiques qu'il peut produire. Aucune demande n'a été formulée en 1999-2000.

*La loi sur la protection des renseignements personnels*

Le Conseil doit, comme organisme public, prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'application de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Les renseignements nominatifs concernent les membres du Conseil et le personnel.

Des activités de sensibilisation du personnel ont été menées pour respecter les objectifs de cette loi.

## 2) Les publications du Conseil en 1999-2000

*Rapport annuel 1998-1999.* Les activités du Conseil, Québec, 21 p.

*Famille et travail, deux mondes à concilier.* Avis à la Ministre, sept. 1999, 51 p.

*Une fiscalité au service de la famille.* Mémoire présenté devant les membres de la Commission parlementaire des affaires sociales, octobre 1999, 24 p.

Le Rapport 1999-2000 sur la situation et les besoins des familles et des enfants. *Et si on parlait des familles et des enfants... de leur évolution, de leurs préoccupations et de leurs besoins !* Québec, mars 2000, 66 p.

## 3) Le code d'éthique des membres du Conseil

Adopté par le Conseil de la famille et de l'enfance le 14 octobre 1999.

### Objet et champ d'application

1. Conformément au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (Décret 824-98 du 17 juin 1998[1]), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des administrateurs publics membres du Conseil de la famille et de l'enfance.

2. Sont administrateurs publics, les membres du Conseil de la famille et de l'enfance: la personne titulaire de la présidence, les membres réguliers et le membre désigné par le ministre.

### Principes d'éthique

3. Les membres du Conseil de la famille et de l'enfance sont nommés ou désignés pour conseiller le ministre responsable de la politique familiale sur toute question relative à la famille et à l'enfance. À ce titre, les membres du Conseil sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.

4. Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules énumérer toutes les actions à privilégier ni décrire toutes les actions à éviter. Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence, assiduité et intégrité, avec honnêteté et discernement, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public.

### Règles de déontologie

#### *Discrétion*

5. Les membres du Conseil sont tenus à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et sont tenus, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue à ce titre.

#### *Relations avec le public*

6. Seule la personne titulaire de la présidence peut agir ou parler au nom du Conseil et, dans certains cas et par délégation, la vice-présidente ou le vice-président ou d'autres membres expressément mandatés. Il est de tradition que les personnes autorisées à parler au nom du Conseil ne commentent pas l'actualité ni les déclarations ministérielles. Elles s'en tiennent à l'explication des positions du Conseil.

#### *Neutralité*

7. Les membres du Conseil doivent, dans l'exercice de leurs fonctions pour le Conseil, agir indépen-

1 Édicté en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30).

damment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.

8. La personne titulaire de la présidence, en tant qu'administratrice d'État, doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

***Activités politiques***

9. La personne titulaire de la présidence, en tant qu'administratrice d'État, doit informer le secrétaire général du Conseil exécutif avant de présenter sa candidature à une charge publique élective.

10. La personne titulaire de la présidence, en tant qu'administratrice d'État et dont le mandat est à durée déterminée, doit se démettre de ses fonctions si elle est élue et accepte son élection à une charge publique à temps plein.

***Conflits d'intérêt***

11. Les membres du Conseil doivent éviter de se placer, dans l'exercice de leurs fonctions, dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de quelque nature que ce soit, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public.

12. Les membres du Conseil ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Conseil.

13. Pour éviter tout conflit d'intérêt, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peuvent être accordés par le Conseil dans le but d'obtenir les services de ses membres, à l'exception, dans le cas de la personne titulaire de la présidence, de la rémunération à laquelle elle a droit dans le cadre de ses fonctions.

14. Les membres du Conseil ne peuvent solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou un tiers.

15. La personne titulaire de la présidence, en tant qu'administratrice d'État, ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une association dont la nature des activités met en conflit ses intérêts personnels et les devoirs de ses fonctions.

16. Tout autre membre du Conseil qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Conseil doit, sous peine de révocation, déclarer par écrit cet intérêt au président ou à la présidente du Conseil et, le cas échéant, s'absenter des réunions au moment où un sujet à l'ordre du jour risque de le placer en situation de conflit d'intérêt.

***Exclusivité de service***

17. La personne titulaire de la présidence, si elle est à temps plein, doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si l'autorité qui l'a nommée l'assigne aussi à d'autres fonctions.

***L'après-mandat***

18. Il est interdit aux membres du Conseil, après avoir terminé leur mandat, de divulguer une information confidentielle obtenue dans l'exercice de leurs fonctions au Conseil ou d'utiliser à leur profit ou pour un tiers de l'information non disponible au public obtenue dans le cadre de ces fonctions.

***Mesures d'application***

19. En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

20. La présidente ou le président du Conseil est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Elle ou il doit s'assurer du respect par tous les membres des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés et informer l'autorité compétente des cas de manquement.

21. Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.

22. L'autorité compétente fait part au membre concerné du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et informe ce dernier qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu sur le sujet.

23. Sur conclusion que le membre du Conseil a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.

24. La sanction imposée est soit la réprimande, soit la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois si le membre en cause est administrateur d'État, à temps plein ou à temps partiel, soit la révocation. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.